

# LA GAZETTE VIMPELLOISE

## N°23



Conception – Rédaction - Réalisation :  
MAIRIE de VIMPELLES  
Téléphone : 01 60 67 33 75 - Fax : 09.70.32.73.79 – email : [mairie.vimpelles@orange.fr](mailto:mairie.vimpelles@orange.fr)  
Site internet : [www.mairie-vimpelles.fr](http://www.mairie-vimpelles.fr)

MAI  
2020



# La Mairie vous informe



ADRESSE : 4 RUE DU VIEUX PONT

01 60 67 33 75 – [mairie.vimpelles@orange.fr](mailto:mairie.vimpelles@orange.fr)

OUVERTURE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

\*\*\*\*\*

**Lundi, Mardi et Jeudi : de 10h à 12 h et de 14 h à 18 h**

**Le dernier samedi du mois de 10 h à 12 h**

Permanences pendant l'été  
Du 27 Juillet au 9 août inclus

Permanence Mairie le **mardi** de **17 heures à 18 heures**  
**Soit le 28 juillet et le 4 août**



Bientôt  
16 ans ?

**Pensez au  
recensement !**  
**C'EST OBLIGATOIRE**

*Pensez à vous  
inscrire !*



## RECENSEMENT MILITAIRE :

*Les jeunes (garçons et filles) âgés de 16 ans en 2020 (nés en 2004) doivent se faire recenser à la Mairie dans le mois anniversaire - se présenter avec le livret de famille, carte d'identité et justificatif de domicile.*

## INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

*Les jeunes âgés de 18 ans en 2020 sont inscrits d'office par l'INSEE.*

**Les nouveaux administrés peuvent se faire inscrire en Mairie**

## Carte Nationale d'Identité - Passeport



Durée de validité : **CNI 15 ans** depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 et **Passeport 10 ans** pour les **majeurs**  
**5 ans** pour les **mineurs**



### Horaires d'ouverture de la Mairie de BRAY

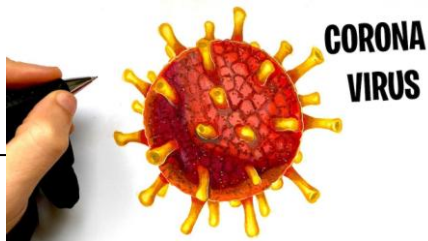
\*\*\*\*\*

|          |            |              |
|----------|------------|--------------|
| Lundi    |            | 14h – 16h45  |
| Mardi    | 9 h – 12 h | 14 h – 16h45 |
| Mercredi | 9h – 12h   | 14h – 16h45  |
| Jeudi    | 9 h – 12h  | 14 h - 16h45 |
| Vendredi | 9h – 12h   |              |

**Uniquement sur rendez vous**

**Les services municipaux de la mairie de BRAY sont chargés uniquement de recueillir les pièces et de les transmettre aux autorités compétentes et ne peuvent donc se prononcer sur la durée du traitement de votre dossier**

Mairie de Bray sur Seine - 1, Place du Général de Gaulle  
Tél : 01 60 67 10 11 - email : [contact@bray-sur-seine.fr](mailto:contact@bray-sur-seine.fr)



Nous vivons depuis maintenant presque trois mois une situation pandémique sans précédent.

Quelques habitants ont attrapé ce satané virus mais heureusement sans complication majeure

La majorité des Vimpellois a été épargnée et c'est tant mieux.

Il faut continuer à se protéger et garder les gestes barrières et appliquer les consignes.

Le Département a fourni quelques masques en tissu (250 sur 1000). Nous les avons distribués en priorité aux personnes en activité, aux personnes à risques et aux personnes âgées.

Le reste de la dotation doit nous parvenir dans le courant du mois de juin

La commune a commandé également 2400 masques chirurgicaux auprès de la Région. La commande vient d'arriver, nous allons distribuer ces masques dans le courant de la première quinzaine de juin.

Durant le confinement, les employés communaux n'ont pas arrêté leur travail que ce soit la secrétaire ou les agents techniques. La commune a pu ainsi continuer à fonctionner.

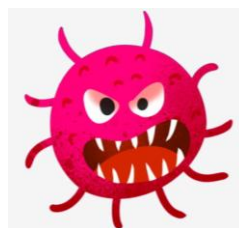
L'école n'a pas rouvert pour le moment les 4 maires formant le RPI n'ont pas souhaité la réouverture des classes avant septembre prochain . Seule une classe, le préfabriqué de Luisetaines, accueille les enfants des parents prioritaires. La garderie a été mise en place également ainsi qu'un service minimum le midi, sur place, les enfants amènent un repas froid.

Le conseil municipal élu dans sa totalité le 15 mars dernier, n'a pas pu s'installer et les anciens ont fait donc fait 70 jours de rab !!!!

Le 25 mai dernier, ce fut chose faite, l'installation a eu lieu à la salle des fêtes afin de respecter toutes les consignes sanitaires liées au COVID.

Continuez de vous protéger dans l'attente de la disparition totale de ce fléau.

Le Maire







MERCI à tous les électeurs de nous avoir fait confiance en élisant la totalité de la liste présentée pour le mandat 2020 – 2026.

Toute l'équipe s'efforcera de mener à bien le programme présenté, dans la limite des finances de la commune bien entendu.

L'équipe travaillera main dans la main pour le bien-être de tous les habitants de la commune.

Le Maire

.....

**Nadine DELATTRE** Maire  
**Laurette LOREGGIA**, 1<sup>er</sup> adjoint  
**Yannick MASSON**, 2<sup>ème</sup> adjoint  
**Stéphane REMBLIER**, 3<sup>ème</sup> adjoint

**Cédric SAUDRY**  
**Audrey DUMONT**  
**Guillaume LANGELLIER**  
**Myriane ANSELIN**  
**Dominique HUGER**

○○○○○○

Nadine DELATTRE Présidente, remplacée par Laurette LOREGGIA en cas d'absence  
3 titulaires : Joseph LATTANZIO - Yannick MASSON - Stéphane REMBLIER  
3 suppléants : Guillaume LANGELLIER – Nathalie MOREAU – Dominique HUGER

# Liste des DELEGUES DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

oooooooooooooooooooooooooooo

## COMMUNAUTE DE COMMUNES B ASSEE MONTOIS

Titulaire : Nadine DELATTRE

Suppléant : Laurette LOREGGIA

## SMETOM GEEODE

Syndicat Mixte de l'Est Seine et Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères)

Compétence de la Communauté de Communes mais celle-ci a gardé les délégués dans chaque commune

Titulaires : Yannick MASSON

Suppléants : Stéphane REMBLIER

## SDESM

Syndicat Départemental d'Electricité de Seine et Marne

Titulaires : Stéphane REMBLIER – Joseph LATTANZIO

Suppléant : Philippe GARCIA

## SMBVA

Syndicat Mixte des Bassins Versants Bassée Voulzie Auxence

Titulaire : Stéphane REMBLIER

Suppléant : Cédric SAUDRY

## SIEPLVS

Syndicat des Ecoles de Paroy Luisetaines Vimpelles Sigy (RPI)

Titulaires : Nadine DELATTRE – Laurette LOREGGIA

Suppléants : Audrey DUMONT – Myriane ANSELIN

## RESULTAT DU RECENSEMENT 2020

oooooooooooo

Nous attendons les résultats définitif de l'INSEE



# Le Département aux côtés des personnes âgées

## Les lieux d'accueil et d'écoute



**14**

Maisons départementales des solidarités (MDS)

**6**

Pôles autonomie territoriaux (PAT)

**1**

Maison départementale des personnes handicapées (MDPH)

**1**

Conseil départemental de la citoyenneté et de l'autonomie (CDCA)

## Les aides financières du Département



**94 M€**

Dépenses totales du Département pour les personnes âgées



**20 000**

personnes aidées chaque jour

**5 500**

personnes bénéficient de Téléassistance 77

**16 097**

bénéficiaires de l'APA

## S'installer dans un établissement



**115**

Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

**18,2%**

des Seine-et-Marnais ont plus de 60 ans

## Les actions soutenues par le Département



**253**

associations subventionnées

**264 200 €**

versés aux associations du 3<sup>e</sup> âge

**42**

projets d'initiative locale soutenus par la Conférence des financeurs



Service de transport **PAM77**

**32**

résidences-autonomie

**12,8**

places médicalisées pour 100 personnes de 75 ans et plus





## FINANCES 2020

oooooooooooooooooooooooooooo

**Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité sans augmentation du taux des taxes d'imposition**

1°) le budget de la commune

|                           |                |
|---------------------------|----------------|
| Section de Fonctionnement | 863 970,57 €   |
| Section d'Investissement  | 1 144 323,20 € |



2°) le budget du service de l'eau n'existe plus depuis la prise de compétence de la communauté de communes le 1<sup>er</sup> janvier 2020

## EAU POTABLE



Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 la Communauté de Communes BASSEE MONTOIS a la compétence EAU.

La gestion du service de l'eau a été donnée au Syndicat S2E77

Le Syndicat de l'Eau de l'Est Seine-et-Marne (S2E77) regroupe deux syndicats qui existaient auparavant : le TransprEAUvinois et le Syndicat du Nord-Est 77 et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 les 42 communes de la CCBM

*Vous trouverez annexé à cette gazette un flyer émanant du S2E77 vous donnant toutes les explications*



## TRAVAUX

oooooooooooo

### TRAVAUX VOIRIE SECURITE ROUTIERE

#### TRAVAUX VOIRIE

Un contrat rural va être déposé cette année auprès du Département de Seine et Marne et de la Région

Afin d'obtenir un maximum de taux de subvention

A savoir : Travaux de réfection du Chemin du colombier dans sa totalité

Travaux de réfection de la route dite de Cutrelles (entre le cimetière et le château d'eau)

Création d'un parking derrière le cimetière

Réfection du pont dit de Cutrelles (rue des marais)

Montant maximum 370 000 euros subventionnés à 70%

Notre maître d'œuvre : Didier JACKUBZAK



#### TRAVAUX EGLISE

Compte tenu du retard dû au confinement, la première tranche de travaux qui concerne la restauration de la partie extérieure de nef et du chœur pour un montant de **626 608,52€ TTC** va pouvoir débuter au 1<sup>er</sup> septembre 2020



Les marchés ont été signés avec les 7 entreprises concernées le 29 mai dernier en mairie, en H.T

Lot 1 : Gros Œuvre maçonnerie : CHATIGNOUX 268 000,00 €

Lot 2 : Couverture : CADET 120 323,89 €

Lot 3 : Charpente : CRUARD 106 887,83 €

Lot 4 : Menuiserie : FONSECA 26 457,60 €

Lot 5 : Serrurerie : FERRONNERIE DE LA BRIE : 7 800,00€



Lot 6 : Peinture : DUBUISSON 12 196,56 €

Lot 7 : Electricité : CERELEC 16 432,80 €

Le coordonnateur Sécurité a été désigné il s'agit de ARC 77

Les travaux doivent durer un peu plus d'une année

Les dossiers de demandes de subvention pour les tranches 2 et 3 ont été envoyés dans les différentes instances Etat Région Département afin de pouvoir commencer ces tranches dès la fin de la première, sans interruption de chantier

Une dernière tranche, la restauration de l'intérieur de l'Eglise, le dossier de préparation est d'ores et déjà en cours

### ECLAIRAGE PUBLIC TRAVAUX 2019



En collaboration avec le SDESM les travaux d'éclairage public, programme 2020 subventionnés, sont les suivants : Remplacement de luminaires sur toute la commune pour un montant de 43943€

### ECLAIRAGE PUBLIC RE RAPPEL

*La commune est adhérente au SDESM – Syndicat Départemental d'Electrification De Seine et Marne. C'est le SDESM, en matière d'éclairage public, qui est Maître d'œuvre des opérations de dépannage. La commune a un contrat de maintenance avec le SDESM*  
**Il est donc extrêmement important que vous signaliez en mairie toutes les anomalies que vous pouvez relever sur l'éclairage public.**

Notre commune s'engage



### DESHERBAGE DE LA COMMUNE

Depuis le 1er janvier 2017, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte **interdit aux collectivités locales l'usage des pesticides** dans les espaces publics

**Les employés communaux se concentrant sur le désherbage des caniveaux et des bordures de trottoirs, il appartient alors à chacun de juger si les beaux brins de plantes qui naissent aux pieds des murs sont, ou non, persona non grata et d'en tirer les conséquences en désherbant le long de sa propriété. MERCI DE VOTRE AIDE**

### DERATISATION



### Campagne de dératisation

La campagne de dératisation vient d'avoir lieu .  
Si vous avez besoin du passage du dératiser chez vous, téléphonez en mairie pour vous inscrire sur la liste de passage, qui sera donnée à la personne de l'entreprise le jour J  
Si vous avez besoin de produit, même chose téléphonez en mairie pour en avoir. MERCI de votre coopération

# SCOLAIRE

oooooooooooo

Le 5 Mai dernier, au cours d'une réunion en visio conférence avec Mme l'Inspectrice de l'Education, à laquelle assistaient les 4 maires et les 4 enseignants du RPI  
Les maires, à l'unanimité, ont décidé de laisser l'école fermée jusqu'en septembre 2020  
Une classe est ouverte dans le bungalow de Luisetaines, animée par les enseignants du RPI à tour de rôle, pour les enfants des personnes prioritaires. Les agents du RPI s'occupent de la garderie et du repas du midi (apporté par les enfants)

## POINT ACCUEIL REPAS

oooooooo



Depuis le 16 mars dernier, la « cantine » est fermée  
Le P.A.R réouvrira à la rentrée de septembre 2020



## GARDERIE

oooooooo

La garderie est ouverte dans la classe du bungalow situé à Luisetaines uniquement pour les enfants des personnels prioritaires



## R.P.I SIEPLV

oooooooo

Renseignements  
à la mairie de Paroy siège du RPI  
au 01 64 60 50 24



## EFFECTIF du RPI au 18 février 2020

oooooooo

PAROY 23 élèves (PS, MS )  
VIMPELLES 17 élèves (GS et CP )  
LUISETAINES – Préfa. 20 élèves (CE1 et CE2)  
LUISETAINES 15 élèves (CM1 et CM2)

Pas de fermeture de classe pour septembre 2020 effectif prévu 85 élèves

## BUDGET du R.P.I

oooooooo

|             |                            |             |
|-------------|----------------------------|-------------|
| LUISETAINES | 243 habitants et 23 élèves | 31 650,00 € |
| PAROY       | 167 habitants et 14 élèves | 20 777,00 € |
| SIGY        | 57 habitants et 4 élèves   | 6 481,00 €  |
| VIMPELLES   | 521 habitants et 33 élèves | 56 450,00 € |

Participation totale des communes : 116 000,00€ idem 2019

## Montant global du budget 2020 du RPI

section de fonctionnement 225 888 € et section d'investissement 12 633,26 €



## TRANSPORTS SCOLAIRES

oooooooooooooooo

Les transports scolaires seront actifs dès la rentrée scolaire de septembre 2020

## CALENDRIER VACANCES SCOLAIRES



- o Toussaint 2020 du samedi 17 octobre au lundi 2 novembre 2020
- o Noël 2020 du samedi 19 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021
- o Hiver 2021 du samedi 13 février au lundi 1er mars 2021
- o Printemps 2021 (Pâques) du samedi 17 avril au lundi 3 mai 2021
- o Été 2021 (grandes vacances) du mardi 6 juillet à la rentrée (date non communiquée)





## ATELIERS de NOEL

oooooooooooooooooooooooooooo

Les Lutins de Noël avaient repris la direction de l'atelier de Noël le 1<sup>er</sup> février dernier. Après un arrêt jusqu'au 23 mai dernier, l'atelier a ouvert de nouveau en respectant les règles sanitaires



Si vous êtes intéressé pour faire partie de l'équipe  
Travail dans la joie et la bonne humeur **tous les lundis après midi de 14 heures à 17 heures**,  
Rendez-vous à l'ancien logement de l'école de Vimpelles



Et pour la peinture  
Rendez vous chez Sylvie, Chemin du Ru à 14 heures le vendredi



**Vous voulez travailler chez vous !!!**

Pas de problème, téléphonez en mairie pour vous faire connaître et les lutins iront vous rendre visite et vous apporter du travail

## CHASSE AUX ŒUFS

oooooooooooooooooooooooooooo



Notre traditionnelle « chasse aux œufs »  
n'a pas pu avoir lieu cette année le dimanche 12 Avril  
pour cause de **CORONAVIRUS**  
On se rattrapera l'an prochain !!



**pas de déco de la barque pour la brocante le 1er mai**  
**puisque celle-ci a été annulée toujours à cause du coronavirus**

## SAMEDI 26 SEPTEMBRE

Le cyclisme à l'honneur

oooooooooooooooooooooooooooo



La commune **accueillera** – si c'est possible cause COVID19 -  
**la finale du Mini Tour de Seine et Marne** ce samedi 26 septembre  
prochain. Une centaine d'enfants de 5 à 12 ans répartis dans 7  
catégories concourront sur le circuit de l'an dernier

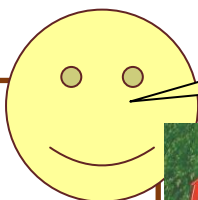


**Brûlages  
des végétaux**



Le règlement sanitaire départemental ainsi qu'un arrêté préfectoral **interdit le brûlage à l'air libre** des déchets végétaux.

Ces derniers peuvent être amenés à la déchetterie soit de BRAY SUR SEINE soit de DONNEMARIE DONTILLY



**RAPPEL**

\*\*\*\*\*



## **ELAGAGE**

Nous vous rappelons que tous les arbres, arbustes, lierres, rosiers, etc. qui dépassent de votre propriété en gênant le passage des piétons, risquant d'érafler les véhicules, empêchant une bonne visibilité et pour toute autre raison de sécurité doivent être régulièrement entretenus : coupés ou élagués.

Dans le cas contraire vous êtes amendable  
Merci de votre compréhension

## **Quand tondre votre pelouse et tailler vos haies ?**

Les horaires pour **tondre les pelouses** et **tailler les haies**,  
Et pour effectuer **tous types de travaux bruyants**, sont les suivants :

**Les jours ouvrables** : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 00 à 19 h

**les samedis** : de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

**les dimanches et jours fériés** : de 10 h à 12 h



### **Attention !!!!**

**Aux aboiements intempestifs de vos chiens A leurs déjections sur la voie publique  
Et à leur divagation !!!**



**Les rues et chemins de la commune dans sa totalité,  
Ne sont pas des « crottoirs ».... Inadmissible !!!!**

**Un seul mot pour les propriétaires de chiens : RA MA SSEZ les déjections de  
votre chien ou plus simplement ramassez leur merde.....**

Article R632-1 du Code Pénal Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe. **L'amende pour déjection canine est donc fixée à 68 euros , arrêté du maire en date du 3 juin 2020** (les communes sont libres de fixer le montant).

### **ABANDON DE DEJECTION HORS DES EMPLACEMENTS AUTORISES**

**Natif : 26512**

Prévu par : Art. R. 633-6 du C. Pénal. Art. R. 541-76 du C. de l'environnement.

Réprimé par : Art. R. 633-6 du C. Pénal.

**Cas : 3 - 68 Euros**



### Forfait dommage constaté en fonction du devis de réparation



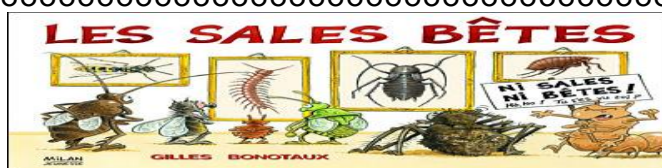
○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○

## Paielement par chèque



J'PEUX PAS  
J'AI  
PÊCHE  
🐟

### Paielement par chèque



□ Le Département de Seine-et-Marne est classé en niveau 1 du plan national anti-dissémination des virus du chikungunya, de la dengue et du Zika. Ce niveau signifie que le Moustique Tigre est implanté et actif.

**Cet insecte peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre ces virus aux personnes. Une surveillance renforcée est donc mise en place jusqu'au 30 novembre 2019.**

Jusqu'à présent, aucun cas de maladie contractée sur le territoire francilien n'a été signalé. La vigilance de chacun reste néanmoins précieuse pour limiter les risques.

Différentes mesures visant à prévenir les risques de prolifération, à détecter et suivre l'évolution du moustique, ainsi qu'à protéger les personnes, sont mises en œuvre conjointement par le Département, l'Agence régionale de santé Ile-de-France (ARS), les services de la Préfecture et l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ)

- **Le Département contrôle les moustiques**

Le Département de Seine-et-Marne via son opérateur public de démoustication, **l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ)**, surveille et suit l'expansion de la population des moustiques en déployant des pièges pondoires autour des zones d'implantation connues et dans les zones où le moustique tigre n'est pas encore implanté. Il exploite également les signalements déposés par les particuliers sur un site dédié évoqué dans cette note d'information afin de confirmer ou infirmer la présence réelle du moustique.

A ce titre, le préfet autorise les agents de **l'Entente de lutte et d'intervention contre les zoonoses (ELIZ)** habilités par le Département de Seine-et-Marne à entrer avec leur matériel sur les propriétés privées, même habitées, après que les propriétaires, locataires, exploitants ou occupants en ont été avisés à temps, pour leur permettre de prendre toutes les dispositions utiles dans la lutte contre la propagation du moustique tigre.

- **L'Agence régionale de santé surveille la population**

L'Agence régionale de santé Ile-de-France assure une surveillance épidémiologique (surveillance des cas humains) renforcée et une organisation du signalement des cas suspects probables et confirmés de chikungunya, de dengue et de Zika, en lien avec les professionnels de santé.

- **Les communes participent à la lutte et à la surveillance**

Les communes informent leurs administrés et prennent part aux actions de prospection et de lutte sur le terrain.

- **Chacun peut agir**

### **Un site pour signaler la présence du moustique**

Chaque personne peut signaler la présence d'un moustique tigre sur [www.signalement-moustique.fr](http://www.signalement-moustique.fr).

Cet insecte est facile à identifier grâce à ses rayures noires et blanches présentes sur le corps et les pattes qui lui donnent un aspect très contrasté.

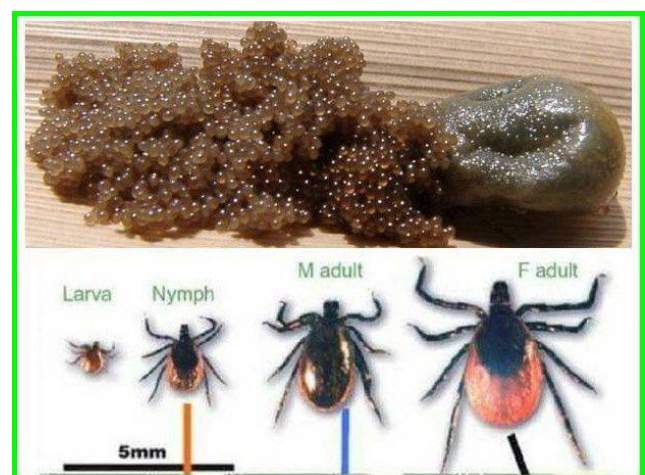
### **Des gestes simples pour éviter la prolifération**

Il est vivement recommandé de supprimer les eaux stagnantes qui favorisent la reproduction du moustique autour du domicile :

- éliminer les endroits où l'eau peut stagner (déchets verts, pneus usagés, encombrants...) ;
- vider les récipients contenant de l'eau (arrosoirs, soucoupes...) ;
- changer l'eau des plantes et des fleurs chaque semaine ;
- vérifier régulièrement le bon écoulement des gouttières ;
- couvrir les réservoirs d'eau (bidons, citernes, bassins) et les piscines hors d'usage.

---

## **LES TIQUES**



**NID DE TIQUE**

## SE DÉBARRASSER D'UNE TIQUE

Une infirmière a découvert un moyen sûr et facile d'enlever les tiques, faisant en sorte qu'elles se rétractent automatiquement si vous suivez ceci cela pourra vous sauver de quelques problèmes majeurs, y compris de la maladie de Lyme.

Voici un moyen de les éliminer sur vous, sur vos enfants, sur vos animaux de compagnie, essayez-le.

Avertissez tout le monde : personnes avec des enfants, chasseurs avec ou sans chiens, ou toute personne qui fait un pas à l'extérieur en été !

Une infirmière d'une école a écrit les informations ci-dessous, et ça marche vraiment !

J'ai vu une pédiatre qui m'a dit que c'était la meilleure façon d'enlever une tique.

C'est super parce que cela fonctionne dans les endroits où il est parfois difficile d'utiliser des pincettes :

Entre les orteils, au milieu d'une tête pleine de cheveux noir etc...

**Appliquer une noisette de savon liquide sur une boule de coton, couvrir la tique avec la boule de coton imbibée de savon et tamponnez-la pendant quelques secondes (15-20), la tique va spontanément se détacher et se coller au coton quand vous enlèverez celui-ci.**

Cette technique a fonctionné chaque fois que je l'ai utilisée (ce qui était souvent le cas), et elle est beaucoup moins traumatisante pour le patient et plus facile pour moi...!

**Conclusion : Lorsque vous partez en randonnée, faire les foins, ou tout autre contact avec l'herbe ou les arbres**

**"Ayez toujours dans votre sac un petit flacon de savon liquide et quelques cotons-tiges ; on obtient un effet similaire avec toutes les huiles du commerce "**

## PRECAUTIONS A PRENDRE



## ORDURES MENAGERES

Tél : 01-64-00-26-45 SMETOM-GEEODE Zone Industrielle – RD 619 - 77370

oooooooooooooooooooooooooooo

**Si vous avez besoin d'une nouvelle carte de déchetterie** – Soit vous allez au siège du SMETOM soit vous venez en mairie, muni de votre CNI et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois La secrétaire fera la demande à votre place.



N'oubliez pas...

**N'oubliez pas :**

Poubelle couvercle bordeaux, sortie le mardi soir - ramassage le mercredi matin

Poubelle couvercle jaune, sortie le mercredi soir - ramassage tous les 15 jours - le jeudi matin

# Stop aux déchets

Les dépôts répétés de déchets verts sur les berges provoquent l'enrichissement du sol et l'apparition d'une végétation nitrophile, exubérante (orties et





## **HORAIRES DECHETTERIE BRAY SUR SEINE**

••••••••

**Du Mardi au Samedi      9 h – 12 h et 14h – 17 h**

Port du masque obligatoire

1 passage par jour par véhicule

Seulement trois véhicules autorisés sur le site de la déchetterie

L'agent ne peut pas vous aider à décharger et ne peut pas vous prêter de matériel (pelle, balai..)

**SERVICES D'AIDE A DOMICILE**

oooooooooooooooooooooooooooo

Pour vos besoins il existe dans notre canton :

Le Service d'Aide à Domicile Bassée Montois (SADBM)  
Bureaux au 22 grande Rue 77480 BRAY SUR SEINE  
Téléphone 01 64 60 22 36 - email : [sadbm@orange.fr](mailto:sadbm@orange.fr)

Mais aussi, ADMR - agence de BRAY – Grande Rue



## MEDECINS ET PHARMACIENS

oooooooooooooooooooooooooooo

**MEDECINS** : Les gardes n'étant plus assurées la nuit et le week-end, pour tout problème : faire le «15".  
Pour connaître la pharmacie de garde, téléphoner au Commissariat de PROVINS Téléphone : 01 64 60 27 80

Pour les pharmacies de Provins s'adresser au Commissariat, Place du 29<sup>ème</sup> Dragon, muni de l'ordonnance.

**Important !**



## NOUVEAUX HABITANTS

oooooooooooooooooooooooooooo

Il est demandé aux nouveaux arrivants de se faire connaître en Mairie.

Nous avons besoin de renseignements notamment sur le nombre d'enfants dans la famille pour le comité des fêtes qui organise chaque année l'arbre de Noël, sur les personnes au foyer qui peuvent bénéficier du colis ou du repas des anciens etc...

Merci à vous par avance et puis tout simplement pour faire connaissance !

## SECURITE

oooooooooooo



Toute personne ou véhicule suspect rodant dans a commune doit être signalé à la Gendarmerie

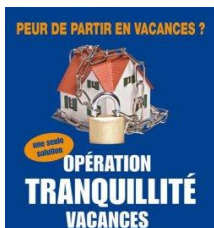
Voisins, amis, « ouvrez l'œil !!! » et faites remonter immédiatement soit auprès de la Gendarmerie (le 17 ou 01 60 58 20 00), soit auprès de la Mairie toute information que vous jugez importante. MERCI

## Opération Tranquillité Vacances

Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées par les forces de l'ordre.

Vous serez prévenu en cas d'anomalie (tentatives d'effractions, effractions, cambriolages).

Vous devez remplir le formulaire disponible en ligne, l'imprimer, puis vous rendre, muni du formulaire, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie **au moins 2 jours avant votre départ**



OPÉRATION

## SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas





### PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillason, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.



### PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès, vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol. Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre référent sûreté pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

### EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plis révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité ; demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



Important  
Message

Un problème d'éclairage  
public, une fuite d'eau, ou  
tout autre problème

En raison de la crise  
sanitaire



La tradition des jeux -ε

Inscription en mai  
(pour une après



14 JUILLET

**ANNULÉ  
COVID-19**



icipation de 5 €  
dinatoire).

JVA

**VIMPELLES** Jadis et Aujourd'hui

JVA

**ACTIVITES ANNULEES JUSQU'AU  
MOIS DE SEPTEMBRE INCLUS**

**LE COMITE DES FETES**  
A partir de 19h  
**informe**

**FETE DE LA SAINT JEAN**

BUVETTE  
BARBECUE  
FEU DE ST JEAN  
FEU PYROMELODIQUE

**ANNULÉ  
COVID-19**

**Joli p'tit cours de Français.**

Les ciseaux à bois:

La lampe torche:





C'est comment?

C'est super!

C'est génial!

C'est intéressant!



## Le mot : « **baragouiner** »

Au Moyen Age, en entrant dans une auberge, les pèlerins bretons qui ne parlent pas un mot de français crient : « Bara ! Gwin ! ».

Ils demandent du pain (bara) et du vin (gwin). Partout en France, on se met à appeler les Bretons des « baragouyn ».

Au fil du temps, le terme devient une insulte xénophobe. Nous reste le verbe « baragouiner », plus sympa, qui signifie « parler incorrectement une langue ».



**LU** dans le *Dictionnaire des mots savants employés à tort et à travers*, de Tristan Savin (éd. L'Express).

c'est SUPER !







# COMBIEN DE TEMPS GARDER SES DOCUMENTS ?

## ASSURANCES

- Avis d'échéance, quittances : **2 ans**
- Contrat : **durée du contrat + 2 ans**

## FAMILLE

- Livret de famille, contrat de mariage, jugement de divorce ou d'adoption, diplômes, livret militaire : **à vie**

## TRAVAIL

- Notes de frais : **3 ans**
- Fiches de paie, contrat de travail : **jusqu'à liquidation de la retraite**

## BANQUES

- Tickets CB : **jusqu'à réception du relevé bancaire**
- Relevés de comptes, chéquiers finis : **5 ans**
- Prêt : **durée du prêt + 2 ans**

## HABITATION

- Acte notarié d'achat ou vente : **à vie**
- Quittances de loyer, contrat de location : **3 ans après la fin de la location**

## IMPÔTS

- Déclaration de revenus, justificatifs, avis d'imposition : **3 ans**

## FACTURES

- Téléphone, internet : **1 an**
- Petits travaux, attestation de ramonage de cheminée ou d'entretien chaudière : **2 ans**
- Eau, gaz, électricité : **5 ans**
- Gros travaux : **10 ans**

## SANTÉ

- Remboursements assurance maladie et mutuelle : **2 ans**
- Contrat mutuelle : **2 ans**
- Carnet de santé ou de vaccination, carte de groupe sanguin, examens médicaux : **à vie**